



DÉFISCALISATION - MAÎTRISE - CONSEILS

Logement outre – mer Loi Girardin

Investissement locatif dans les DOM – TOM

2 possibilités :

- Location dans le secteur libre, c'est-à-dire non soumis aux conditions de ressources du locataire et de plafonnement des loyers
- Location dans le secteur intermédiaire, c'est-à-dire soumis aux conditions de ressources des locataires et de loyer

**Dispositif applicable jusqu'au 31/12/2010,
sauf prorogation**

SECTEUR LIBRE

Réduction d'impôt égale à 40 % du montant de l'investissement, étalée sur 5 ans à raison de 8% par an
Obligation de location pendant 5 ans

SECTEUR INTERMEDIAIRE

Réduction d'impôt égale à 50 % du montant de l'investissement, étalée sur 5 ans à raison de 10% par an
Obligation de location pendant 6 ans

2 bureaux

12 rue Fred Scamaroni - 14000 Caen
26 A, rue du Matrey - 27400 Louviers
Tél. 0 232 400 609 - Fax. 0 232 503 443
E-mail : dmc@dmc2.fr